

Accusé de réception en préfecture  
087-218707008-20170925-D2017-49-DE  
Date de télétransmission : 27/09/2017  
Date de réception préfecture : 27/09/2017

# Commune de LA GENEYTOUSE

## Registre des délibérations du Conseil Municipal

### Délibération n°2017-49 en date du 25/09/2017 approuvant le contrat d'analyses alimentaires proposé par le Laboratoire Départemental pour le restaurant scolaire :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 25 Septembre 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 20 Septembre 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Jean-Claude LEBLOIS, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Dominique GILLES, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Thierry BERGER, Andrée HARGE.

Représenté : MM. Roger DESROCHE procuration à Alain FAUCHER.

Mme Christine CASTANET a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	1	10	11	11	0

Le Maire expose au Conseil Municipal que la réglementation en hygiène alimentaire impose la réalisation d'analyses microbiologiques au restaurant scolaire.

Un premier devis avait été signé en 2012 avec le Laboratoire d'analyses et de recherche du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour des analyses effectuées par son laboratoire. Il nous propose une mise à jour des tarifs pratiqués.

Ce devis prévoit :

- Des analyses microbiologiques de denrées alimentaires,
- La vérification de l'efficacité du nettoyage et de la désinfection,
- Des analyses microbiologiques de l'eau.

Il précise que la dépense s'élèvera à 236,33 € HT par an.

Invité à se prononcer, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le devis proposé par le Laboratoire Départemental d'analyses et de recherches du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

- **AUTORISE** le Maire à signer ce devis.

A La Geneytouse, le 27 Septembre 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 27 septembre 2017.